

Route de la  
Durance  
04100  
MANOSQUE

**N° 35**  
**1<sup>er</sup> trimestre 2011**

# **La lettre du CERPAM**

**Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée**

*Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat*

## **SOMMAIRE**

- Massif alpin : Pastor'Alp, un programme pour le pastoralisme alpin
- Région : programme de travail sylvo-pastoralisme
- Alpes de Haute-Provence : pastoralisme et biodiversité à Moriez
- Hautes Alpes : renouvellement de la convention pastorale de partenariat avec le Conseil général
- Hautes-Alpes : une journée d'échange autour du Tétrás-Lyre
- Alpes-Maritimes : des communes s'engagent pour l'installation d'exploitations pastorales avec transformation fromagère.
- Vaucluse : diagnostic territorial pour la communauté de communes des Terrasses du Ventoux
- Vient de paraître
- Problèmes de réception de cette lettre ?



## Massif alpin : Pastor'Alp, un programme pour le pastoralisme alpin

La rencontre de Chauffayer (05), le 30 novembre 2010, était consacrée au bilan d'étape du volet pastoral de la Convention interrégionale de Massif des Alpes. Organisée à l'initiative du SUACI Alpes du Nord, du CERPAM et de la MRE (Maison régionale de l'Élevage), elle a rassemblé près de 80 personnes d'appartenances professionnelles multiples sous la présidence de Joël Giraud, Président du Comité de Massif Alpes, Albert Tourt, Vice-président du SUACI Alpes du Nord, et Jean-Pierre Chomienne, Commissaire de Massif.

Conférence agricole  
alpine

**Enjeux et innovations autour du pastoralisme alpin**

30 novembre 2010  
Salle polyvalente de Chauffayer,  
(Hautes Alpes)

Rhône-Alpes Région  
Datar  
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'affiche présente plusieurs images illustrant le pastoralisme : un paysage alpin avec des vaches, un berger avec ses moutons, et un berger avec ses vaches. Le logo 'alpine' est en haut à gauche, et les logos des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont en bas.

Après la présentation des grandes évolutions de l'agriculture et du pastoralisme dans les Alpes, une base de données consacrée aux 500 Groupements Pastoraux alpins a été dévoilée. Ils représentent une force essentielle pour l'organisation du domaine pastoral, la modernisation de ses équipements, l'innovation dans la gestion agro-environnementale. Une plaquette de 4 pages et une affiche rassemblent toutes ces

informations. Une démarche d'audit « qualité de fonctionnement » des GP est parallèlement en cours. Deuxième domaine clé : l'accompagnement des collectivités locales et des gestionnaires territoriaux dans leurs projets de mise en valeur multi-usage des espaces pastoraux : dans le nord du massif, les plans pastoraux territoriaux initiés par le Conseil régional Rhône-Alpes ; dans la partie sud, ce sont 150 territoires qui ont été de même concernés entre 2007 et 2010, depuis l'établissement de conventions de pâturage jusqu'à la mise en œuvre de schémas intégrés d'aménagement et de gestion, comme M. Lucien Gilly, maire de Jausiers dans les Alpes de Haute Provence en a témoigné pour sa commune. L'innovation était tout autant en bonne place, en soutien à la durabilité des systèmes agropastoraux : adaptation aux aléas climatiques, sylvopastoralisme, gestion sanitaire des transhumances avec les outils de cartographie informatique, amélioration génétique des races rustiques, conduite des parcours préalpins, ou encore expérimentations pour la qualité des productions fromagères. Enfin, un montage audio-visuel avec le concours d'un journaliste d'Alpes Magazine, a permis d'illustrer les nombreuses initiatives de communication en direction de publics diversifiés.

Avec Christine Nivoux, Conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Commissaire de Massif a tiré les conclusions de la journée en soulignant la dimension emblématique du pastoralisme pour les Alpes et sa vocation d'activité d'interface avec les autres usages de la montagne. La Convention de Massif est ainsi garante d'un plan d'action transversal à l'ensemble du Massif, qui permet de soutenir les dynamiques d'innovation en s'appuyant sur la synergie des structures techniques du pastoralisme.

Contact : [cerpam.manosque@wanadoo.fr](mailto:cerpam.manosque@wanadoo.fr)

## Région : programme de travail sylvo-pastoralisme

Le CERPAM souhaite s'appuyer sur la dynamique induite par ses acquis antérieurs

et le programme CASDAR « *Construire un projet sylvopastoral* » (pilote par l'Institut de l'Élevage et l'Institut pour le Développement forestier) pour prolonger les partenariats entre pastoralistes et forestiers sur le sylvopastoralisme. Ces questions trouvent un intérêt renouvelé en contexte d'aléas climatiques croissants, dans la mesure où le pâturage en sous-bois peut fournir une contribution notable à la sécurisation des ressources pastorales. Dans cette perspective, un travail se poursuit avec le CRPF pour réfléchir au contenu d'un Plan Simple de Gestion (PSG) sylvopastoral à partir des données acquises en situations réelles dans plusieurs sites de la Montagne de Lure.

En parallèle, un groupe de travail rassemblant des techniciens du CRPF et du CERPAM engage une réflexion pour mettre au point des fiches techniques sylvopastorales par essence forestière. Il s'agit de croiser les regards et les acquis des forestiers et des pastoralistes pour contribuer à alimenter « la boîte à outils » nécessaire pour élaborer des plans de gestion réellement sylvopastoraux. Dans un premier temps ce groupe planche sur la fiche chêne pubescent dont la structure servira de base pour les autres fiches-essences.

Contact : [bbeylier@cerpam.fr](mailto:bbeylier@cerpam.fr)

## **Alpes de Haute-Provence : pastoralisme et biodiversité à Moriez**

La commune de Moriez a sollicité le CERPAM pour conduire une réflexion sur le site pastoral de la Parrioune dans l'objectif de valoriser un patrimoine naturel de pelouses sèches, de soutenir les éleveurs ovins en place en augmentant la ressource pastorale disponible et de maintenir un paysage ouvert à vue du village. Ce grand versant de 160 ha, autrefois uniquement boisé dans sa partie inférieure, a vu au fil des ans ses pelouses sèches gagnées par les pins sylvestres, à tel point qu'aujourd'hui la pelouse ouverte représente à peine un tiers du territoire pastoral. La progression de

ces accrus a généré deux inconvénients pour l'activité pastorale. Le premier est une régression de la ressource pastorale : d'une part, les boisements de pins offrent un sous-bois peu favorable au développement de la pelouse, et d'autre part, les branches basses ne permettent pas toujours aux brebis d'accéder à la ressource herbacée. Le deuxième est la difficulté à garder le troupeau : dans ces boisements aux branches basses serrées, le troupeau dispose de peu de passage, provoquant des drailles, et d'une très faible visibilité à l'origine de son éclatement dans l'espace ; le berger de son côté, peine à maîtriser la cohésion et les trajectoires de ses bêtes qui ont tendance à progresser très rapidement et en ordre dispersé. Sur le plan écologique, les pins remplacent des milieux naturels remarquables par leur diversité floristique et faunistique.

Les conclusions de l'étude proposent d'éclaircir fortement ces boisements colonisateurs pour retrouver un état satisfaisant de la pelouse tant du point de vue de l'activité pastorale que de celui des enjeux écologiques du site Natura 2000 de l'Asse qui englobe ce territoire. Pour ce faire, la commune de Moriez, propriétaire majoritaire, et l'éleveur ont convenu, sur suggestion du CERPAM, d'élaborer une Mesure Agro-environnementale au titre de Natura 2000. Celle-ci offrira les moyens financiers pour réaliser les travaux nécessaires et proposera un plan de gestion visant une utilisation optimale et respectueuse des milieux naturels. L'opération démarrera une fois le document d'objectifs du site Natura 2000 définitivement validé.

Contact : [sgole@cerpam.fr](mailto:sgole@cerpam.fr)

## **Hautes Alpes : renouvellement de la convention pastorale de partenariat avec le Conseil général**

L'hémicycle du Conseil général des Hautes Alpes, à Gap, a accueilli le 21 décembre 2010 la signature de la nouvelle convention

pastorale de partenariat qui associe l'Assemblée départementale avec la Chambre d'Agriculture, le CERPAM et ALPAGE, la Fédération des Groupements Pastoraux. Dans son allocution, le Président du Conseil général, M. Jean-Yves Dusserre, a rappelé l'attachement du Département à son agriculture et son élevage pastoral. Ils constituent le tissu vivant du territoire départemental et un élément essentiel d'attractivité pour les activités touristiques. Le Département intervient fortement dans l'aide aux communes pour les équipements pastoraux ou pour les opérations de réouverture des milieux, et cette convention de partenariat vient conforter la dynamique d'émergence et de réalisation des projets. En réponse, et après avoir chaleureusement remercié le Conseil général de son appui, le Président de la Chambre d'Agriculture Pierre-Yves Motte a souligné l'efficacité des collaborations entre les organismes signataires, tandis que Jean Debayle, représentant le Président du CERPAM, notait l'importance du rôle des Elus pour soutenir le moral des éleveurs, et que Charles Pellissier, Président d'ALPAGE, mettait en avant le rôle moteur des Groupements Pastoraux dans le département.

Cette convention pastorale portant sur la période triennale 2011-2013, retient ainsi pour le CERPAM et ALPAGE deux domaines d'action :

- accompagner les collectivités locales et les Groupements Pastoraux dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets territoriaux, en assurant les coordinations départementales utiles,
- évaluer, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, la vulnérabilité à la prédation des exploitations principalement sédentaires du secteur ouest du département, et mesurer les possibilités comme les limites des moyens de protection qui seraient mobilisables.

Contact : [cerpam.manosque@wanadoo.fr](mailto:cerpam.manosque@wanadoo.fr)

## Hautes-Alpes : une journée d'échange autour du Tétrasyre

Le 16 novembre dernier a eu lieu à Chauffayer une journée d'information et d'échange sur une espèce protégée et menacée : le petit coq de bruyère ou tétras-lyre. Cette journée qui a réuni de nombreux spécialistes de l'arc alpin français, mais aussi des chasseurs et des éleveurs, avait pour but de partager les connaissances et les expériences de chacun. Les dispositifs de suivis de l'espèce ainsi que les outils de gestion des populations et des habitats ont été présentés par l'ONCFS et les fédérations de chasse : effectifs, aires de répartition ... Les risques pour l'espèce sont multiples : chasse, activités touristiques, pâturage, prédation, interventions sur les habitats. En Rhône-Alpes, par exemple, 8 % des unités naturelles ont disparu en 10 ans, et le nombre de reproducteurs a diminué de 10%, ce qui a conduit à la mise en place d'un plan d'action régional.



D'autres actions sont engagées pour protéger l'espèce, par l'intermédiaire des plans de chasse départementaux, mais aussi de plans de gestion pastorale. En effet depuis une quinzaine d'années, les éleveurs utilisateurs des alpages peuvent s'ils le souhaitent contractualiser des mesures agri-environnementales qui permettent de protéger les couvées par des retards de pâturage. Les contrats en cours sont très nombreux. Les échanges de points de vue entre les acteurs des différents départements ont été très riches, et ont montré une fois de plus à quel point il est intéressant de maintenir une concertation.

Contact : [asilhol@cerpam.fr](mailto:asilhol@cerpam.fr)

## **Alpes-Maritimes : des communes s'engagent pour l'installation d'exploitations pastorales avec transformation fromagère.**

Après la commune de Valbonne où le CERPAM avait réalisé un diagnostic pastoral préalable à un projet d'installation communale pour un troupeau caprin fromager, deux autres communes ont souhaité nous confier l'étude des potentialités pastorales pour des installations d'élevage fromager à composante pastorale dans des contextes très différents. En effet, les communes de Venanson et de Châteauneuf d'Entraunes, dans le Haut-Pays, désiraient étudier la possibilité de réintroduire des activités d'élevage à partir des bâtiments communaux d'élevage existants, notamment équipés de fromageries aux normes et inutilisés à ce jour. La valorisation des parcours et des prés à proximité de ses bâtiments étaient aussi souhaitée.

Aussi, le CERPAM a réalisé des diagnostics sur ces espaces pour déterminer la ressource pastorale présente, le type de troupeau en production laitière pouvant y pâturer et à quelle période, la répartition des pâturages avec d'autres activités d'élevage présentes, en tenant compte des contraintes et des résultats de l'expertise des services de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes (capacité des bâtiments, résultats technico-économiques, niveau d'investissement nécessaire, etc.). Fin 2010, des scénarii ont ainsi été proposés aux élus. Le travail continuera en 2011 afin de déterminer précisément le projet, le cahier des charges proposé aux candidats à l'installation et les actions à mener. En souhaitant qu'ils se concrétisent !

Contact : [algouty@cerpam.fr](mailto:algouty@cerpam.fr)

## **Vaucluse : diagnostic territorial pour la communauté de communes des Terrasses du Ventoux**

Fin novembre, à Mormoiron, le CERPAM a restitué les grandes lignes du diagnostic territorial établi à l'échelle de la communauté de communes des Terrasses du Ventoux auprès du comité de pilotage. Cinq communes de la partie ouest du massif et de son piémont étaient concernées par cette étude financée dans le cadre du GAL Ventoux (crédits Leader). Il s'agissait de repérer et caractériser des zones pastorales utilisées ou potentielles, présentant de forts enjeux paysagers, patrimoniaux et environnementaux : pierre sèche, biodiversité, DFCL. Sur cette base, des propositions de gestion ont été émises. Ainsi 32 zones ont été cartographiées, présentées et analysées. La surface totale est de 4500 ha dont 700 ha de zones potentielles. Douze exploitations d'élevage ont été contactées :

- les élevages de la plaine (Violès, Aubignan, Courtheson) en hivernage sur le massif et/ou en utilisation de printemps : 3 exploitations ;
- les locaux ovins en zone de montagne (Monieux, Bédoin) : 5 exploitations ;
- les locaux caprins ou éleveurs d'ânes (Monieux et Methamis) : 3 exploitations ;
- un élevage de plaine en cours de stabilisation (Malemort).

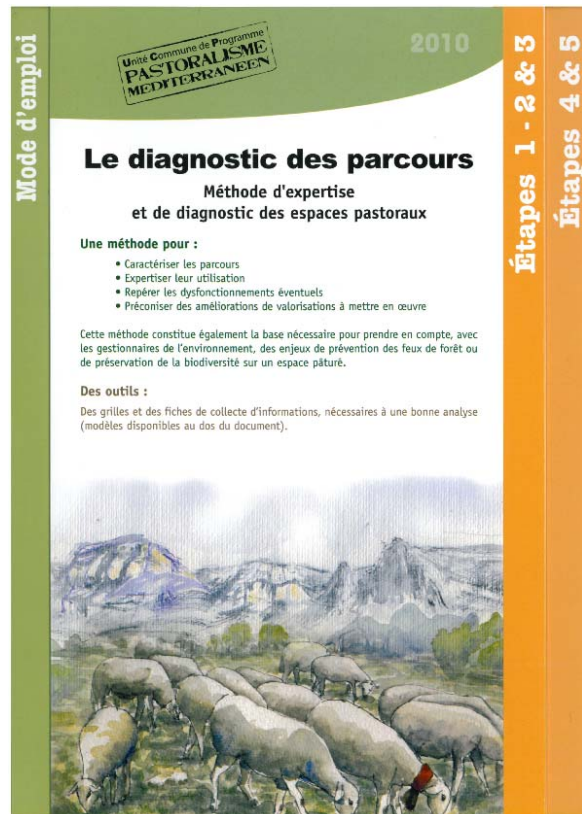
Sur la base de cette étude, le comité de pilotage a retenu trois sites non utilisés pour y mener un approfondissement du travail et aller jusqu'à des propositions très précises d'aménagement. Un inventaire foncier complémentaire a été réalisé par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Vaucluse (CAUE). Une analyse de terrain a permis un découpage en secteurs de gestion avec une analyse des ressources présentes. Des projets d'utilisation sont en cours et seront suivis par le CERPAM au-delà de l'étude dans le cadre de sa convention avec le Conseil général de Vaucluse, en collaboration avec les communes et les partenaires

techniques, notamment le SMAEMV et l'ONF. Pour le reste des zones identifiées, un programme de travail pour 10 ans au moins est tout tracé !

Contact : [bbeylier@cerpam.fr](mailto:bbeylier@cerpam.fr)

## Vient de paraître

La brochure méthodologique « LE DIAGNOSTIC DES PARCOURS » vient de paraître après un long travail de conception et de mise en forme réalisé par le CERPAM, l'Institut de l'Élevage et le SUAMME dans le cadre de l'Unité Commune de Programme « Pastoralisme méditerranéen ». Dans la même collection méthodologique que le « Diagnostic vulnérabilité », le document se déploie dans un large panorama des étapes à suivre pour réaliser l'expertise ou le diagnostic d'un territoire pastoral, qu'il soit d'altitude, de piémont ou méditerranéen, de pelouse, de lande ou de bois, et valorisé par différents types d'animaux. L'identification de la demande, le repérage et la description des unités de gestion, le découpage du milieu naturel en mailles pertinentes (unités paysagères ou secteurs), s'enchaînent alors pour aboutir aux préconisations à apporter pour la gestion pastorale. L'utilisateur a également à sa disposition un cahier de grilles et de fiches techniques, qu'il peut reproduire pour saisir toutes les informations utiles sur le terrain et auprès de l'éleveur ou du berger avec qui il travaille. Le public visé par cette brochure méthodologique est donc celui des intervenants pastoralistes. Sont également intéressés, d'une part les techniciens d'élevage sensibles à la dimension pastorale des élevages, d'autre part les techniciens d'aménagement de l'espace, de la forêt et de l'environnement qui veulent mieux comprendre comment intégrer le pâturage à la gestion de leur site.



Cette brochure est disponible auprès des trois structures qui l'ont conçue.

*Le diagnostic des parcours. Méthode d'expertise et de diagnostic des espaces pastoraux. Coordination G. Aussibal, L. Garde et D. Gautier. CERPAM – IE – OIER-SUAMME, 2010.*

Contact : [cerpam.manosque@wanadoo.fr](mailto:cerpam.manosque@wanadoo.fr)

## Problèmes de réception de cette lettre ?

Contactez : [cerpamweb@wanadoo.fr](mailto:cerpamweb@wanadoo.fr)